

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 15 septembre 2023.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville
- M. LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	36
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 110/2023

OBJET : RUDOLOGIE – AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT TYPE DE REPRISE DU STANDARD PLASTIQUE (PET Q7 – PE/PP/PS) OPTION FEDERATION – FEDEREC

OBJET : RUDOLOGIE – AUTORISATION POUR LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT TYPE DE REPRISE DU STANDARD PLASTIQUE (PET Q7 – PE/PP/PS) OPTION FEDERATION – FEDEREC

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération 117/2017 du 27 novembre 2017 portant sur l'autorisation de signature des contrats de reprise de l'éco-organisme des emballages ménagers et des matériaux issus de ces emballages ;

Considérant que dans le cadre du Barème F Adelphe, la collectivité a conclu avec PAPREC, au 1^{er} janvier 2018, un contrat de reprise option fédération FEDEREC portant sur la reprise du standard acier et du standard plastiques avec extension des consignes de tri (flux 2 : PET Q7 clair et flux 4 : PEHD Mixte PE/PP/PS) dans le cadre de l'agrément 2018-2022 relatif à la filière des emballages ménagers ;

Considérant que la reprise du standard acier a été rompue au 31 décembre 2019 à la demande de PAPREC Group ;

Considérant le courrier de PAPREC Group, en date du 18 mai 2020, portant sur la crise mondiale des résines recyclées Polyéthylène (PE) et Polypropylène (PP), indiquant qu'à compter du 1^{er} mai 2020 le prix plancher appliqué au flux PEHD Mixte : PE/PP/PS serait fixé à 0€/t départ, les autres garanties du contrat demeurant inchangées ;

Considérant la décision des Pouvoirs Publics de prolonger l'agrément de la REP Emballages ménagers 2018-2022 d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Dans ce contexte, le présent avenant a donc pour objectif de prolonger, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le contrat de reprise option fédérations des plastiques avec extension des consignes de tri (PET clair Q7 et PEHD Mixte : PE/PP/PS). Les modalités du contrat restent inchangées à l'exception du prix plancher du flux PEHD Mixte : PE/PP/PS fixé à **40€/t à partir du 1^{er} août 2023**.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 41 voix pour et 1 abstention de Monsieur BASILLE André

- **D'AUTORISER**, le Président à signer l'avenant n°1 au contrat type de reprise du standard plastique option FEDERATION ;
- **D'AUTORISER**, le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

